

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 13 AVRIL 2019**

**OJ N°39 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
PLANIFICATION. COMMUNE DE LOUHOSSOA - APPROBATION DE LA RÉVISION DU  
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME.**

Date de la convocation : 5 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

**PRESENTS :**

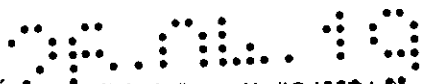
ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie (jusqu'à l'OJ N°14), ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANES Pascale, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre représenté par ETCHEBEHERE Marie-Hélène, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°24), BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien (jusqu'à l'OJ N°38), BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel représenté par AMESTOY-CLEDON Cécile, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu (jusqu'à l'OJ N°14), BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°25), BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°38), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique (jusqu'à l'OJ N°5), BRAU-BOIRIE François (jusqu'à l'OJ N°28), BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°24), CARPENTIER Vincent (jusqu'à l'OJ N°14), CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CHANGALA André représenté par SALDUMBIDE Sylvie (jusqu'à l'OJ N°14), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel (jusqu'à l'OJ N°6), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°14), DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°24), DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°19), DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée (jusqu'à l'OJ N°14), ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine (jusqu'à l'OJ N°14), ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°29), ETCHEPARE Philippe (jusqu'à l'OJ N°29), ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°24), EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, GALANT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°11), GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°14), GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, GUILLEMOTONIA Pierre, HARRIET Jean-Pierre représenté par DUPUY Gilbert, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°28), HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°24), IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, IPUTCHA Jean-Marie représenté par ARHANCET Virginie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François,

1

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedeñza  
15 Avienguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72



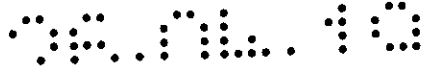
IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°14), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°29), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°16), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine représentée par DUHALDE Jean-Michel, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine (jusqu'à l'OJ N°5), LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°20), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°14), MOUESCA Colette (jusqu'à l'OJ N°28), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe (jusqu'à l'OJ N°11), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°3), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°27), ONDARS Yves, représenté par BISCAICHIPY Maïte, ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°24), PEYROUTAS Maïtena, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°29), SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°21), SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°24), SOROSTE Michel, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric (à compter de l'OJ N°4), UGALDE Yves, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BERCAITS Christian, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, CASABONNE Bernard, CASTAIGNEDE Jocelyne, CAZALIS Christelle, CHASSERIAUD Patrick, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, ELGOYHEN Monique, ELIZALDE Iker, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHEMENDY Jean, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maïalen, ETCHEVERRY Michel, FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GAVILAN Francis, FIESCHI Pierre, GOMEZ Ruben, HARISPE Bertrand, HACALA Germaine, HEUGUEROT Daniel, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LESPADÉ Daniel, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MIRANDE Jean-Pierre, MOTSCH Nathalie, NOUSBAUM Pierre-Marie, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange.

#### PROCURATIONS :

AGUERGARAY Léonie à ALDACOURROU Michel (à compter de l'OJ N°15), AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALÇUGARAT Christian à ANES Pascale, ANCHORDOQUY Jean-Michel à DUBOIS Alain, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°27), BERGÉ Mathieu à ESPIAUBE Marie-José (à compter de l'OJ N°15), BERLAN Simone à BERARD Marc (à compter de l'OJ N°26), BIDEgain Gérard à NARBAÏS-JAUREGUY Eric, BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BOSCO Dominique à BARANTHOL Marc (à compter de l'OJ N°6), BRAU-BOIRIE Françoise à MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°29), CARPENTIER Vincent à GAMOY Roger (à compter de l'OJ N°15), CASTAIGNEDE Jocelyne à DESTIZON Patrick, CHASSERIAUD Patrick à SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°24), DARASPE Daniel à ELHORGADARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°7), DARRASSÉ Nicole à BLEUZE Anthony, DAVANT Allande à ETCHEBEST Michel, DE PAREDES Xavier à ERGUY Chantal (à compter de l'OJ N°15), DEVEZE Christian à LAMERENS Jean-Michel (à compter de l'OJ N°25), ECHEVERRIA Andrée à CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°15), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°15), ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à DURRUTY Sylvie, ESMIEU Alain à DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°19), ETCHEMENDY Jean à IRIART Jean-Pierre, ETCHEMENDY René à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°30), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°24), ETCHEVERRY Pello à ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°25), ETCHEVERRY Maïalen à CLAVERIE Peio, ETCHEVERRY Michel à DONAPETRY Jean-Michel, FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Beñat, GALANT Jean-Michel à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°12), GALLOIS Françoise à CARRERE Bruno, GASTAMBIDE Arño à GARCOITZ Robert (à compter de l'OJ N°15), HACALA Germaine DE CORAL Odile, INCHAUSPÉ Henry à POYDESSUS Philippe, IRUMÉ Jean-Michel à IRUMÉ Jacques (à compter de l'OJ N°15), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLÇOMENDY Daniel, HARISPE Bertrand à ERNAGA Michel, LAFITE Guy à LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°30), LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à



l'OJ N°38), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°6), LISSARDY Sandra à TRANCHÉ Frédéric (à compter de l'OJ N°4), LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à DUBLANC Gilbert, MEYZENC Sylvie à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°21), MONDORGE Guy à SANSBERRO Thierry (à compter de l'OJ N°15), NEYS Philippe à SOROSTE Michel (à compter de l'OJ N°12), NOUSBAUM Pierre-Marie à IRIGOYEN Jean-François, ORTIZ Laurent à HAYE Ghislaine (à compter de l'OJ N°25), SAINT ESTEVEN Marc à MIALOCQ Marie-José (à compter de l'OJ N°30), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine, TRANCHÉ Frédéric à ECENARRO Kotte (jusqu'à l'OJ N°3).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalité de vote : vote à main levée



**OJ N°39 - URBANISME ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.  
PLANIFICATION. COMMUNE DE LOUHOSOA - APPROBATION DE LA RÉVISION DU  
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

La révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louhosoa, prescrite le 15 janvier 2015 et arrêtée le 14 avril 2018 poursuit les objectifs suivants :

- prise en compte du cadre législatif et réglementaire en vigueur ;
- assurer la compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec le SCOT ;
- réévaluer les conditions du développement démographique et économique communal en tenant compte notamment des contraintes environnementales (sites Natura 2000 de « La Nive », du « Massif du Baigura » et du « Massif du Mondarain et de l'Artzamendi », des contraintes agricoles, des caractéristiques paysagères et patrimoniales, des équipements communaux et de la situation sur les communes limitrophes. Il s'agira en particulier de déterminer les secteurs ou quartiers les plus propices au développement urbain des prochaines années, compte tenu des caractéristiques particulières du cadre bâti de la commune ;
- favoriser la mixité de l'habitat en permettant une diversification de l'offre en logements et des formes urbaines sur le territoire communal dans le respect des spécificités du cadre de vie luhusoar ;
- favoriser la diversité des fonctions et assurer le maintien et le développement des activités économiques.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 153-31 et suivants, R 153-11, R153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme dans leur version applicable, prévoyant les modalités de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

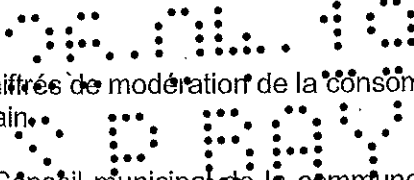
Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Louhosoa approuvé le 12 février 2001 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 janvier 2015 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Louhosoa, délibérant sur les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 27 décembre 2016 qui basent le projet de Plan Local d'Urbanisme sur les enjeux suivants :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ;

- 
- des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Louhossoa en date du 1<sup>er</sup> mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L. 153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 08 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 14 avril 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du Plan d'occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis en date du 23 juillet 2018 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;

Vu l'avis de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 25 juillet 2018 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques en date du 26 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Syndical du SCOT du Pays Basque et du Seignanx en date du 12 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques en date du 18 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 5 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 24 juillet 2018 ;

Vu la décision en date du 24 septembre 2018, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et fixant ses modalités ;

Vu l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 29 octobre 2018 au 29 novembre 2018 à la mairie de Louhossoa, sous l'autorité de Monsieur Paul Baylac-Martres, commissaire-enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Pau par décision en date du 19 juillet 2018 ;

Le commissaire-enquêteur a tenu trois permanences et rendu son rapport et ses conclusions le 5 janvier 2019.

Vu le rapport du commissaire enquêteur, en date du 5 janvier 2019, dont il résulte que deux remarques ont été formulées sur le registre papier, que deux courriers ont été annexés, qu'une observation a été faite sur le registre dématérialisé et que les principales observations ont porté principalement sur :

- demandes de reclassement de parcelles en zone constructible ;
- demandes de modification d'une OAP ;

Vu les conclusions motivées et l'avis favorable émis le 5 janvier 2019 par le commissaire-enquêteur sur le dossier de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme, soumis à l'enquête

Vu la présentation de synthèse des observations du public, des personnes publiques et organismes associés ou consultés, exposée en présente séance ;

Vu les modifications qu'il est projeté d'apporter au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrêté, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, exposés en séance et figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme émis par le conseil municipal de la commune de Louhossoa en date du 18 mars 2019 ;

Vu la présentation des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur lors de la conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 13 avril 2019 conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme ;

Vu le dossier du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme modifié en conséquence, et comportant un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement écrit et graphique et des annexes ;

Considérant que les principales modifications projetées à la suite des avis des Personnes Publiques Associées et à l'avis de Monsieur le commissaire-enquêteur après enquête publique sont les suivantes :

#### **Rapport de présentation :**

- Le Plan Local d'Urbanisme pour approbation fait apparaître que les dispositions de la loi Montagne sont bien respectées dans la justification du projet ;
- Le bilan du potentiel de logements issus de la densification (dents creuses, divisions parcellaires) a été uniformisé sur l'ensemble des pièces en affichant un potentiel de 15 à 20 logements ;
- Des compléments ont été apportés sur la capacité totale (1 000 EH) et la capacité résiduelle de la station d'épuration (environ 40 EH) ;
- Le compte-rendu de l'analyse des points d'eau réalisé par le SDIS en 2018 a été introduit dans le rapport ;
- Des compléments ont été apportés pour justifier l'absence d'incidences du projet sur la zone Natura 2000 au niveau des secteurs Route de Macaye et Fagalgea ;
- Le diagnostic agricole a été complété d'une carte de localisation des sièges et bâtiments agricoles ;
- La justification du projet a été actualisée au regard des modifications apportées aux OAP et au règlement écrit.

#### **PADD :**

Pas de modification.

## OAP :

- Modification de la densité projetée dans l'OAP « Route de Macaye-Est ». En concertation avec l'Office 64 de l'Habitat, la densité moyenne a été réduite à 18 logts/ha (au lieu de 20) et l'objectif de logements sociaux a été augmenté à 50% (au lieu de 30%).

## Zonage :

Pas de modification.

## Règlement :

- Le paragraphe sur les menuiseries a été repris afin de clarifier les notions de « menuiseries » et « menuiseries ouvrantes » (zone Ua, Ub, Uc, Ud, AU, A, N) ;
- Il a été précisé les conditions d'usages, d'affectations et de constructions en zone inondable hachurée bleue sur le zonage (zone Ub, Uy, A, N) ;
- Il est imposé des clôtures perméables en zone inondable ;
- Il a été supprimé la référence au changement de destination zone N car aucun bâtiment n'est identifié ;
- Un nouvel alinéa a été introduit en zone N afin de permettre « *les nouvelles constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole existante, dans un périmètre de 100 mètres autour des constructions à destination agricole existantes à la date d'approbation du PLU* ».

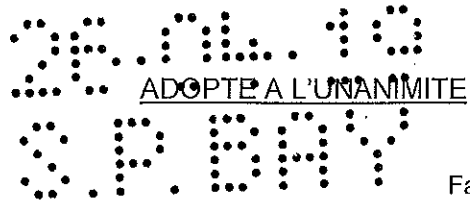
Considérant les modifications qu'il est projeté d'apporter au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrêté, pour tenir compte des avis et recommandations émis par Monsieur le commissaire-enquêteur faisant suite aux avis des personnes publiques et organismes associés qui ont été joints au dossier d'enquête publique, aux observations du public, tels que consignés dans le rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, exposés en séance et figurant dans le tableau annexé à la présente délibération : seuls les avis et recommandations suivis figurent dans ce tableau ;

Considérant que le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver les modifications apportées au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Louhossoa, portées dans le tableau des modifications par rapport au dossier arrêté ;
- d'approuver la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Louhossoa, tel qu'annexé à la présente délibération.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise en sous-préfecture de Bayonne, et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Louhossoa, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités mentionnera le lieu où le Plan Local d'Urbanisme peut être consulté. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.



Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Jean-Marie MARTINO.

Certifié exécutoire  
Transmis au contrôle de légalité le : 26 AVR. 2019  
Publié le : 26 AVR. 2019

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egritza  
15 Foch atorbatzen - CS 88 507  
64185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença  
15 Avinguda Foch - CS 88 507  
64185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72